Solidaires Finances Publiques
Section des administrateurs

BULLETIN
DE LA SECTION DES ADMINISTRATEURS

N° 132
Janv. 2024

Administrateur d'État, attractivité ; 1ers bilans : c'est déjà 2024 !

Édito

C'est peu de dire que l'année 2023 aura été tourmentée et que 2024 s'annonce « sportive ».

Au plan international, l'exacerbation des tensions et des conflits nourrit le sentiment d'un monde de plus en plus instable et conflictuel. Le constat vaut pour la France, après un mouvement contre une réforme des systèmes de retraite et la très contestée loi « immigration », que le gouvernement aura passées en force.

Quant au remaniement, il confirme l'ancrage droitier du pouvoir. L'une de ses conséquences est le départ du directeur général, Jérôme Fournel, qui reste un « homme fort » de Bercy en devenant directeur de cabinet de Bruno Lemaire. Son « cadre » d'objectifs et de moyens a été validé. Quelles seront les marges de manœuvre de la DGFiP dans un tel contexte où, manifestement, la fonction publique et la DGFiP restent des « cibles » du pouvoir ?

Dans une telle situation, il est donc objectivement difficile de s'étonner de la méfiance croissante d'une large partie de la population dont de nombreux agents des finances publiques et de « Bercy » vis-à-vis de la « politique », entendue ici au sens noble du terme.

Les enjeux de la période méritent pourtant mieux. C'est en ce sens, et en étant pleinement convaincus que des valeurs aussi fondamentales et universelles que la paix et la justice doivent plus que jamais être défendues, que notre section formule ses vœux pour l'année 2024. Pour vous, vos proches, vos amis, vos collègues, la DGFiP, pour le service public et une certaine idée de la vie en société, notre section vous souhaite très sincèrement une excellente année 2024.

Réforme de l'encadrement supérieur de l'État : un premier bilan

La Cour des comptes a publié le 22 décembre 2023 « ses observations définitives » sur *« La réforme de l'encadrement supérieur de l'État dans les ministères économiques et financiers »* (MEF). C'est donc l'occasion de tirer un premier bilan de cette réforme.

Retour sur le premier bilan de la Cour des comptes

Selon le rapport, l'enjeu consiste à *« concilier le besoin pour chaque ministère de développer et d'entretenir en son sein les compétences spécifiques dont il a besoin avec une gestion commune des parcours, des mobilités et des rémunérations communes à tous les ministères »*.

La réforme concerne 5470 fonctionnaires et se traduit, en termes statutaires, par l'intégration de 16 corps de cadres dits « supérieurs » dans le corps des administrateurs de l'État créé le 1er janvier 2021. Concrètement, deux corps sont supprimés (administrateurs civils et conseillers économiques) et quatorze sont mis en extinction à compter du 1er janvier 2023, *« les postes étant transformés en emplois fonctionnels supérieurs, par création de statuts d'emploi chaque corps disparaissant au départ en retraite du dernier de ses membres qui n'aura pas opté pour le corps des administrateurs de l'État. Le droit d'option peut être exercé jusqu'à fin 2023 »*. L'accompagnement des carrières des cadres supérieurs relève de la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Dièse) relayée par un réseau de délégations ministérielles, en général rattachées aux secrétariats généraux des ministères.

Au sein MEF, 1.866 fonctionnaires sont concernés, soit 34 % du total, qui se répartissent entre 944 nouveaux administrateurs de l'État et 915 agents relevant de corps mis en extinction : 651 administrateurs des finances publiques (AFiP), 87 membres du contrôle général économique et financier (CGefi) et 184 membres de l'inspection générale des finances (IGF). La Cour précise que *« Les administrateurs des douanes ou les cadres supérieurs de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) ne sont pas concernés par la réforme »*.

Le projet de loi de finances pour 2023 évalue le coût annuel des mesures salariales de la réforme (traitement indiciaire et régime indemnitaire) entre

25 M€ et 30 M€, du moins si tous les agents optent en faveur du corps des administrateurs de l'État. L'estimation de la direction du budget était de 28,1 M€ en septembre 2023 (dont 4,64 M€ pour mes MEF).

Quid des MEF et de la DGFiP ?

Si la Cour ne le précise pas, la première « promo » d'administrateur d'État se révèle décevante pour les MEF. 29 collègues des MEF ont été reçus, soit 38,15 % des 77 candidats « MEF » présélectionnés sur les 203 au total. Pour la DGFiP, ce sont 22 collègues (dont 5 en détachement) qui ont été promus, soit une proportion de 28,9 % sensiblement inférieure à celle des promus issu des MEF. Cette situation, qui maintient des collègues non reçus dans leur grade actuel, aura nécessairement des répercussions sur les promotions aux grades d'Afipa, d'IP et d'Idiv.

D'après les premières remontées, les questions « métiers » relevaient surtout de la culture économique générale : poids et affectation de la TVA, évolution de l'évasion fiscale, etc. Le constat n'a pas de quoi surprendre : sur 15 membres du jury proposés par des administrations, seuls deux l'ont été par les MEF. Une proportion de 13,3 % à ramener à celle des fonctionnaires des MEF concernés par la réforme (34%).

La DGFiP et ses agents sont-ils les premières victimes de la réforme ? Si l'avenir le dira, il nous faut être prudents pour ne pas dire méfiants quant à la volonté des pouvoirs publics de préserver les MEF. Signalons ici que les AFiP et AGFiP ont basculé à hauteur de 88 % dans le corps des AE.

Et ce d'autant que, le jour même de la publication de son rapport, la Cour des comptes publiait un rapport sur le dialogue social au sein des MEF dans lequel elle ne faisait pas mystère de son souhait d'en finir avec les spécificités historiques « métiers » et sociales » des MEF. Autrement dit, de réduire les droits dont disposent les organisations syndicales des MEF.

Attractivité : où en est-on ?

Le passage en 2024 est également l'occasion de dresser un premier point d'étape sur les mesures prises en faveur de l'attractivité de la DGFiP.

En 2023, par rapport à 2022, le nombre de candidats aux concours progresse, un peu : + 3 % pour les contrôleurs externes et + 11 % pour les inspecteurs externes. La présence aux concours de catégorie C a de son côté progressé de 5 %. Quant au site "Rejoindre Les Finances Publiques" ouvert en avril 2023, il a dépassé le million de visiteurs fin 2023.

L'avenir dira si cette hausse, somme toute bien légère, est durable ou non. Il n'en demeure pas moins que les perspectives pour l'emploi, plus sombres, auront sans aucun doute davantage incité les personnes à candidater que l'attractivité globale de la DGFiP, entendue ici au sens de l'attrait pour les missions, les conditions de travail et les rémunérations. Le petit « +5 % » pour le concours d'agent C en atteste. Un élément de plus à ajouter pour peser dans les négociations sur les régimes indemnitaires !

Enfin, les 1.300 contractuels (1.500 en 2024) représentent 25 % des recrutements. Tous ne passeront pas, et/ou ne réussiront pas, les concours, ce qui impliquera de nouveaux contractuels à former, accompagner, etc. À cela s'ajoute une réflexion en cours sur la CDIsation des contractuels de 3 ans dont le contrat ne pourra pas être reconduit et qui, soit ne réussiraient pas le concours, soit ne souhaiteraient pas le passer (pour des raisons de mobilité géographique, de nature de la mission etc). Ceci évitera d'en former de nouveaux, mais validera définitivement la coexistence de plusieurs types d'agents : fonctionnaires, CDD et CDI. Les pouvoirs publics l'assument : la transformation de la fonction publique et de la DGFiP est en marche. On devine hélas la direction…

La section des Directeurs et de l'encadrement est représentée par :

Anne-Françoise BARUTEAU, Administratrice de l'Etat (ex AGFIP), Co-secrétaire de section

Aline DJIAN, Administratrice de l'Etat (ex AFIP), Co-secrétaire de section

Vincent DREZET, AFIPA, Co-secrétaire de section

Jacques LAURES, Administrateur de l'Etat

Ronan LE BERRE, AFIPA, coordination du journal

Bernard CAMUT, Secrétaire national en charge de l'encadrement supérieur

Contacter notre section :
gestionaplus@solidairesfinancespubliques.org

Pour plus d'informations, consultez le site de la section